Raisonnement juridique sur la regle de droit

Par **celinee**, le **25/11/2012** à **09:23**

bonjour je ne vois quand on dit que le raisonnement juridique sur la regle de droit doit etre abstrait et concret....merci

Par **bulle**, le **25/11/2012** à **10:53**

Bonjour,

[citation]bonjour je ne vois quand on dit que le raisonnement juridique sur la regle de droit doit etre abstrait et concret....merci[/citation]

Merci de vous relire avant de poster car à chaque post c'est pareil.

Par **celinee**, le **25/11/2012** à **13:23**

bonjour j'ai un petit probleme avec mon cours j'ai noté que le raisonnement juridique doit évolué à la fois dans l'abstrait et dans le concret et je ne comprends vraiment pas pourrez vous m'aider svp?

Par **Camille**, le **26/11/2012** à **10:41**

Bonjour,
[citation]j'ai un petit probleme avec mon cours j'ai noté que le raisonnement juridique doit évolué à la fois dans l'abstrait et dans le concret et je ne comprends vraiment pas pourrez vous m'aider svp?
[/citation]
Encore une fois, il faudrait peut-être nous en dire plus, notamment sur ce qui vous chagrine, au lieu d'extraire une phrase de son contexte sans nous le donner.
Parce qu'il est rare qu'on écrive dans un texte "que le raisonnement juridique sur la regle de droit doit etre abstrait et concret", sans développer dans la suite de ce texte, notamment en donnant des exemples... concrets.
Quelles recherches avez-vous déjà faites de votre côté ?
[smile17]

Par **celinee**, le **26/11/2012** à **18:41**

bonjour la phrase que j'ai dans mon cour est la suivante le raisonnement juridique pour s'effectuer doit evoluer a lafois dans l'abstrait cest a dire la formulation ideal et dans le concret c'est a dire les donnes de fait je n'ai pas compris cette phrase svp merci

Par **Poussepain**, le **26/11/2012** à **20:14**

Bonjour,

Il ne va pas être possible, à chaque fois que vous butez sur une élément du cours de venir ici demander une explication, ou des éléments complémentaires.

Non pas qu'on ne veuille pas vous aider, mais bien car le travail de l'étudiant, et aussi du juriste professionnel, c'est de savoir se documenter par lui même, croiser les angles de vues, pour intégrer et se faire une opinion sur les notions. Il va donc falloir lâcher la main. Vous n'êtes plus au lycée.

Alors je vous conseil d'aller à la BU, de prendre deux trois bouquins d'intro au droit, de théorie générale du droit, et pourquoi pas vos cours de philo, afin de lire à propos du syllogisme et du raisonnement juridique.

Par **Camille**, le **27/11/2012** à **09:43**

Bonjour,
[citation]bonjour la phrase que j'ai dans mon cour est la suivante le raisonnement juridique pour s'effectuer doit evoluer a lafois dans l'abstrait cest a dire la formulation ideal et dans le concret c'est a dire les donnes de fait
[/citation]
Et c'est tout ? Rien d'autre ? Le cours embraye directement sur la pluie et le beau temps ? [smile17]

[citation]je n'ai pas compris cette phrase svp merci[/citation]
Et à ma question :
[citation]Quelles recherches avez-vous déjà faites de votre côté ? [/citation]
vous avez une réponse ?

Par **celinee**, le **27/11/2012** à **22:29**

bonsoir oui j'ai beaucoup recherche dans les livres et a la bu mais malheureusement je ne trouve rien sur ce sujet

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés

Par **Camille**, le **28/11/2012** à **07:58**

Bonjour,
[citation]bonsoir oui j'ai beaucoup recherche dans les livres et a la bu mais malheureusement je ne trouve rien sur ce sujet
bonsoir oui j'ai beaucoup recherche dans les livres et a la bu mais malheureusement je ne trouve rien sur ce sujet[/citation]
Le fait de retaper le même message à dix minutes d'intervalle n'apportera rien de plus.

[citation]
Poussepain a écrit :

Alors je vous conseil d'aller à la BU, de prendre deux trois bouquins d'intro au droit, de théorie générale du droit, et pourquoi pas vos cours de philo, afin de lire à propos du syllogisme et du raisonnement juridique.
...

"En droit, comme en tout, les connaissances ne sont rien, sans curiosité, intelligence, réflexion et imagination." Jean Louis Poussepain dit "Bergel"
[/citation]

Par **celinee**, le **28/11/2012** à **14:22**

bonjour je vous ai deja dit que je suis parti a la bu mais je n'ai rien trouvé

Par **Legem**, le **28/11/2012** à **17:00**

Bonjour,
Je vous invite à regarder d'abord dans l'introduction historique du droit, et ensuite dans le droit civil.
Dans l'introduction historique du droit, vous trouvez dans le droit romaine, les mèthodes d'inteprétation du droit par le juge romain.
Dans Le droit civil, vouz devez regarder les théories d'inteprétation du droit: l'école de l'Exeégèse et la théorie de Gény. Ces informations, vous permettons de comprendre le raissonnement judiciare, ainsi la rèponse à votre qustion. Cordialement

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés